

## ASSEMBLÉE D'UNITÉ DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES

*Départements : Chimie, Informatique, Sciences biologiques, Sciences de la terre et de l'atmosphère,  
Institut des sciences de l'environnement, Mathématiques,  
Sciences de l'activité physique et la Faculté des sciences (comme lieu d'embauche)*

Le 13 mai 2019

Bonjour chères collègues, chers collègues,

Vous êtes chaleureusement conviés à l'assemblée statutaire de votre unité facultaire **autour d'un léger repas\* le vendredi 24 mai 2019 à 12 h 30 au Syndicat des professeurs et professeurs enseignants de l'UQAM, local A-R542**, en compagnie de vos collègues chargées, chargés de cours.

Cette rencontre vous permettra d'être au courant de ce qui se passe dans votre milieu de travail et, bien sûr, d'établir des liens avec vos collègues.

Nos échanges porteront, entre autres, sur :

- plusieurs sujets concernant votre travail dans votre faculté ou votre école;
- un bref rapport de vos représentantes-ants siégeant aux diverses instances universitaires et aux divers comités et l'élection de ces représentantes-ants pour l'année à venir.

**Vous avez déjà participé à une assemblée d'unité?** Vous comptez être à nouveau de nôtres? Initiez alors une ou un collègue de votre faculté dont ce serait la 1<sup>e</sup> participation à votre assemblée d'unité facultaire.

**Ce serait une première pour vous?** Bravo! Vous pouvez vous auto-initier et même (encore mieux!) venir avec une ou un collègue dont ce serait aussi la 1<sup>e</sup> fois et ainsi partager votre expérience.

Nous vous demandons de **confirmer votre présence par retour de courriel au plus tard le 21 mai** pour connaître le nombre exact de personnes présentes afin de pouvoir offrir un repas à toutes et à tous.

Au plaisir de vous retrouver!

Syndicalement vôtre,

Jean Régnier

Comité mobilisation-intégration

poste 5609

Pour les membres de la Faculté des arts et des départements qui s'y rattachent.

\*Veuillez nous signaler toute diète spéciale lors de vos réservations.

*Voir au verso*

## ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour, minutage 5 min.
- 2- Informations 15 min.
- a) Présentation de l'équipe syndicale actuelle
  - b) Bilan annuel de l'équipe syndicale déposé en Assemblée générale du 25 avril
  - c) Assemblée générale du 22 mai
  - d) Assemblée générale de juin précédée d'un BBQ où sera présentée la nouvelle signature visuelle du Syndicat
  - e) Projets d'intégration
  - f) Programme de mise à jour des connaissances et perfectionnement
  - g) Diverses informations sur le site Internet du Syndicat, dans l'Infolettre et auprès de votre équipe syndicale
- 3- Rapport<sup>a</sup> (verbal et écrit) des représentantes, des représentants, par exemple, comme déléguée syndicale, délégué syndical, au Comité de liaison local, au Conseil académique, au Comité des études et tout autre instance ou comité. 40 min.
- 4- Élections et Informations sur le rôle des personnes élues 20 min.
- délégation au Conseil syndical (4 postes – 1 an)<sup>1</sup>
  - représentation au Comité de liaison local (CLL) (3 postes – 1 an)<sup>3</sup>
  - représentation au Conseil académique (1 poste – 3 ans)<sup>2</sup>
  - représentation au Comité des études (1 poste – 2 ans)<sup>3</sup>
  - représentation au Comité d'éthique et de déontologie (1 poste – 1 an)<sup>3</sup>
  - représentation au Comité des technologies de l'informatique et des communications (TICS) (1 poste – 1 an)<sup>3</sup>
  - représentation au Comité de rayonnement (1 poste – 1 an)<sup>3</sup>
  - représentation au Comité facultaire sur les infractions de nature académique (1 poste – 1 an)<sup>3</sup>
  - représentation au Comité de recherche (1 poste – 1 an)<sup>3</sup>
- 5- Divers 10 min.
- 6- Levée de l'assemblée

*N.B.: - Les personnes intéressées à siéger à l'une ou l'autre des instances et qui ne peuvent assister à la réunion sont priées de faire parvenir une procuration à Jean Régnier au SPPEUQAM (A-R540), regnier.jean@uqam.ca*

---

<sup>1</sup>accorde du pointage

<sup>2</sup>accorde du pointage et une rémunération

<sup>3</sup>est rémunérée

---

<sup>a</sup> Le rapport écrit est déposé par les représentantes-ants. Ce rapport écrit est confidentiel et reste dans les dossiers du syndicat.